

## **Assemblée générale 1984**

---

L'Assemblée générale de l'Union des Physiciens aura lieu le dimanche 3 juin 1984 à 9 heures au lycée Louis-le-Grand, 123, rue Saint-Jacques, 75005 Paris.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1° Discussion du rapport d'activité (1).
- 2° Présentation et discussion du rapport financier. Fixation du taux des cotisations.
- 3° Renouvellement partiel du Conseil (2) (3).
- 4° Modifications des Bureaux des Sections académiques.
- 5° Tribune libre réservée aux Sections académiques (problèmes de financement, circulation d'informations, organisation de la section...).
- 6° Modification des Statuts (4).
- 7° Collèges : relation avec la technologie ; modalités du rapprochement avec l'A.P.I.S.P.
- 8° Lycées : compte rendu des discussions à la direction des lycées - bilan des groupes de travail (section littéraire, évaluation,...).  
Présentation des objectifs du groupe de travail sur la spécificité de l'enseignement technique.
- 9° Formation des maîtres : universités d'été ; journées de Strasbourg ; journées informatiques de Poitiers ; autres stages.
- 10° Olympiades Nationales de Chimie.
- 11° Questions diverses (le bureau invite les participants à réfléchir aux questions diverses qu'ils souhaiteraient voir inscrire à l'ordre du jour dès le début de la séance).

Un buffet sera organisé le dimanche 3 juin 1984 à 13 heures, au lycée Louis-le-Grand. Le prix est de 85 francs. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 23 mai. On est prié d'envoyer un chèque à : Jean-Claude HERPIN, 29/3, rue Gallieni, 92240 Malakoff.

La séance de l'après-midi commencera à 14 h 30.

- 
- (1) Le rapport d'activité est publié dans le présent numéro.
  - (2) Un bulletin de vote est inséré dans ce bulletin.
  - (3) Conformément aux Statuts, le Conseil se réunira à 17 heures, après la séance de l'Assemblée générale et procédera à l'élection des membres du Bureau.
  - (4) Le texte de modification est publié ci-dessous.

---

## Modification des Statuts

---

### ARTICLE 5 :

« 2° Le Bureau comprend un président, cinq vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, cinq secrétaires, un trésorier et un trésorier adjoint ».

*N.D.L.R.* : Cette modification vise à porter de 3 à 5 le nombre de secrétaires afin de faciliter l'organisation du travail du Bureau.

---